

## Relevé des décisions en séance du Conseil Municipal, le 9 mars 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
SEINE-MARITIME

<b>Convocation le : 2 mars 2023</b>		<b>Secrétaire de séance : MALEUX Andrée</b>	
<b>Affichage le : 3 mars 2023</b>			
<b>Nom Prénom</b>		<b>Nom Prénom</b>	
PONTY Pascal	<b>P</b>	GRENET Kevin	<b>A</b>
ELSINY Laurent	<b>P</b>	GOSSE Alan	<b>A</b>
GABRIEL Nelly	<b>P</b>	LAPLAIGE Gérald	<b>P</b>
HAPE Agnès	<b>P</b>	MALEUX Andrée	<b>P</b>
BERTOUX Marie-Agnès	<b>P</b>	MARTIN Sébastien	<b>P</b>
DEGUISNE Viviane	<b>P</b>	MOREAU Sébastien	<b>A</b>
CECILE Romain	<b>P</b>	RICHARD Nathalie	<b>A</b>
FOUQUET Emmanuel	<b>P</b>	<b>Formant la majorité des membres en exercice</b>	
<b>Pouvoir(s) : -</b>			
<b>Légende : P : Présent(e), A : Absent(e), E : Excusé(e), PVR : Pouvoir</b>			

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie de Berville-Sur-Seine, le neuf mars deux mille vingt-trois à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Pascal PONTY, Le Maire.

Berville-Sur-Seine, Le 10 mars 2023

Le Maire

Date affichage : Le 13 mars 2023 **Pascal PONTY**



N° Délibération	Titre	Décision	Pour	Contre	Abstention(s)
<a href="#">Délibération n° 2023-07</a>	Compte Administratif et Compte de Gestion 2022	D'arrêter les résultats définitifs comme suit : Section de Fonctionnement + 31 818, 59 €, Section d'Investissement - 41 608, 39 € soit une clôture de l'exercice 2022 à - 9 789, 80 €. D'approuver le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2022.	10	0	0
<a href="#">Délibération n° 2023-08</a>	Affectation des résultats	D'affecter au budget primitif 2023, les résultats de l'exercice 2022 comme suit : R002 – Excédent de fonctionnement : 364 263, 23 € R001 – Excédent d'investissement : 67 454, 25 € D'approuver l'affectation des résultats pour le budget communal de l'année 2023, comme ci-dessus proposée.	11	0	0
<a href="#">Délibération n° 2023-09</a>	Fonds aide aux jeunes 2022	D'adhérer au Fonds d'Aide aux Jeunes à hauteur de 0.23 € par habitant	11	0	0
<a href="#">Délibération n° 2023-10</a>	Urbanisme : Lotissement Rue du Village - Choix du Géomètre	D'autoriser Monsieur Le Maire à signer le devis avec le cabinet Géomètre – Expert CALDEA pour un montant de 3 565,00 €. D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour le dossier du futur lotissement.	10	0	1
					R. CECILE
<a href="#">Délibération n° 2023-11</a>	Métropole Rouen Normandie : RLPi – Consultation des communes sur le projet	D'émettre un avis favorable sur les orientations et les dispositions réglementaires du RLPi arrêté, qui la concernent directement.	11	0	0
<a href="#">Délibération n° 2023-12</a>	Personnel : Mise en stage – Atsem Principal 2ème classe	De mettre l'Agent Spécialisé Principal 2ème Classe des Écoles Maternelles à 10,76/35ème annualisé en stage à compter du 1er avril 2023.	11	0	0